Tél. : 04 50 45 13 56
Email : relationadherent@ast74.fr

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

**En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :**

- AST74 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte
- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'AST74.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Veuillez compléter obligatoirement les champs (*)

| DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER | IDENTIFICATION DU CREANCIER |
|---|---|
| **N° Adhérent :** **Raison sociale(*) :**<br><br>**Adresse(*) :**<br><br>**Code postal(*) :** **Ville(*) :**<br><br>**Pays(*) :** | **AST74**<br>44, chemin de la prairie<br>CS 90417<br>74013 ANNECY CEDEX<br><br>Identification du créancier I.C.S. :<br>**FR83ZZZ488269** |

*(*) Champs obligatoires*

➲ **IBAN du compte à débiter** : **JOINDRE UN RIB**

(*) Numéro d'identification international de votre compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)

(*) Code international d'identification de votre banque (BIC Bank Identification Code)

➲ **Nom du signataire(*) :**

➲ **Qualité du signataire(*) :**

➲ **Type de mandat :** Récurrent

➲ **Pré-notification** :

Les factures qui vous seront adressées par AST74, vous pré-notifieront des prélèvements programmés sur votre compte bancaire.
La signature de ce mandat vaut acceptation par le débiteur, du délai et des conditions de la pré-notification.

Fait à _____, le ...../...../.....

Cachet de l'entreprise :

Signature

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Les informations contenues dans ce mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par AST74 que pour la gestion de sa relation avec son adhérent. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.